

LOTO DU PATRIMOINE 2026 : RÉVÉLATION DES DOTATIONS DES 18 SITES EMBLÉMATIQUES DES RÉGIONS

www.fondation-patrimoine.org

FONDATION DU PATRIMOINE

Chargé de relations médias

Pierre-Antoine Chassagne

Téléphone

06 37 84 67 26

Mail

pierre-antoine.chassagne@fondation-patrimoine.org

Rejoignez-nous !

 facebook.com/fondation.patrimoine

 [@fond_patrimoine](https://twitter.com/fond_patrimoine)

 [@fondationdupatrimoine](https://www.instagram.com/fondationdupatrimoine)

Dans le cadre de la 9e édition du Loto du patrimoine, la Mission Patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine en péril portée par Stéphane Bern, déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et FDJ UNITED, est heureuse d'annoncer le montant des aides accordées à chacun des 18 sites emblématiques des régions de métropole et d'outre-mer.

Ces sites sont sélectionnés par la Mission Patrimoine et ses partenaires.

Les sommes octroyées par la Mission Patrimoine viennent compléter les aides publiques et privées, ainsi que l'autofinancement, pour atteindre la totalité du besoin de financement (dans la limite de 500 000 € par site). **Cette année, la Fondation du patrimoine remettra des dotations comprises entre 100 000 € et 500 000 €, pour un montant global alloué de 7,45 millions d'euros.**

La nouvelle offre de jeux Mission Patrimoine de FDJ UNITED – un ticket à gratter à 15 € en vente depuis le 31 août et des tirages Loto dédiés – **permettra de doter ces 18 projets emblématiques, ainsi que les 100 projets départementaux récemment dévoilés.** Les montants attribués à ces derniers, qui dépendront du résultat des jeux, seront annoncés en fin d'année.

Depuis la première édition en 2018, **la Mission Patrimoine a aidé plus de 1 080 sites pour leurs travaux de restauration. Aujourd'hui, plus de 70 % des projets sélectionnés sont d'ores et déjà sauvés ou sur le point de l'être** : 281 chantiers sont en cours et 514 terminés.

LES AIDES ACCORDÉES AUX SITES ÉMBLÉMATIQUES 2026

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	• <u>Grands Thermes à Châtel-Guyon</u> (Puy-de-Dôme)	300 000 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	• <u>Fosse Dionne à Tonnerre</u> (Yonne)	350 000 €
BRETAGNE	• <u>Chapelle Notre-Dame du Kreisker à Saint-Pol-de-Léon</u> (Finistère)	300 000 €
CENTRE-VAL DE LOIRE	• <u>Ancienne maison de la culture de Bourges</u> (Cher)	500 000 €
CORSE	• <u>Couvent Saint-François d'Orezza à Piedicroce</u> (Haute-Corse)	500 000 €
GRAND EST	• <u>Synagogue de Phalsbourg</u> (Moselle)	450 000 €
HAUTS-DE-FRANCE	• <u>Château royal de Senlis</u> (Oise)	400 000 €
ILE-DE-FRANCE	• <u>Château de Paley</u> (Seine-et-Marne)	500 000 €
NORMANDIE	• <u>Château de Médavy</u> (Orne)	450 000 €
NOUVELLE-AQUITAINE	• <u>Fort Boyard</u> (Charente-Maritime)	500 000 €
OCCITANIE	• <u>Manufacture Royale de Montolieu</u> (Aude)	500 000 €
PAYS DE LA LOIRE	• <u>Ferme modèle du château de la Valette à Villiers-Charlemagne</u> (Mayenne)	500 000 €
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	• <u>Fort Queyras à Château-Ville-Vieille</u> (Hautes-Alpes)	500 000 €
GUADELOUPE	• <u>Maison de l'historien Lacour à Basse-Terre</u>	500 000 €
GUYANE	• <u>Moulin de l'habitation Loyola à Rémire-Montjoly</u>	100 000 €
LA RÉUNION	• <u>Usine de Beaufonds à Saint-Benoît</u>	400 000 €
MARTINIQUE	• <u>Église Notre-Dame-de-la Visitation au Gros-Morne</u>	350 000 €
MAYOTTE	• <u>Mosquée d'Antana-Bé à Chirongui</u>	350 000 €

L'OFFRE DE JEUX MISSION PATRIMOINE 2026 DE FDJ UNITED

FDJ UNITED propose depuis le 31 août une **nouvelle édition de l'offre de jeux Mission Patrimoine**.

Décliné en trois versions, **le nouveau jeu à gratter Mission Patrimoine** permet de **remporter jusqu'à 1,5 million d'euros**. Conçu dans un format vertical, il s'inspire de l'esthétique du vitrail et s'organise autour d'une rosace centrale, symbole d'un véritable savoir-faire patrimonial. Autour de cette rosace se déploient six espaces mettant chacun en lumière un site emblématique de l'édition 2026. Le montant du prélèvement sur les mises revenant normalement à l'État, soit 1,86 € par ticket acheté, sera reversé à la Fondation du patrimoine.

En outre, FDJ UNITED propose depuis le 7 septembre **huit tirages Loto dédiés** dans le cadre du dispositif Mission Patrimoine dont **le jackpot s'élève à 2 millions d'euros minimum**. **Un Super Loto** aura également lieu le vendredi 18 septembre, à la veille des Journées européennes du patrimoine, avec **un jackpot de 13 millions d'euros minimum**. 0,54 € sera reversé par l'État à la Fondation du patrimoine pour chaque grille de 2,20 € jouée, et 0,73 € pour chaque grille de 3 euros jouée dans le cadre du Super Loto.

LE LOTO DU PATRIMOINE DEPUIS 2018

En septembre 2017, le président de la République a confié à Stéphane Bern une mission d'identification du patrimoine en péril et de recherche de nouvelles sources de financement pour le restaurer. De cette initiative est né le « Loto du patrimoine », dont le produit a été attribué à la Fondation du patrimoine.

Un partenariat a été établi par une convention pluriannuelle entre la Fondation du patrimoine, le ministère de la Culture et FDJ UNITED, renouvelée en 2025 pour une durée de 4 ans, pour organiser cette opération originale. **Plus de 7 000 sites en péril ont ainsi été signalés sur la plateforme participative www.missionbern.fr depuis 2018** et des millions de joueurs participent chaque année à la sauvegarde du patrimoine, en jouant aux jeux de grattage et de tirage Mission Patrimoine de FDJ UNITED.

Les sites peuvent également bénéficier de collectes de dons et de mécénats sous réserve de leur éligibilité et, pour ceux protégés au titre des monuments historiques, de subventions du ministère de la Culture.

Le succès de la Mission est le résultat de sa méthode participative et partenariale, qui garantit la qualité et la variété des projets de patrimoine local identifiés et dont l'intérêt culturel, économique et social est ainsi révélé au grand public.

UN APPEL À PROJETS EN CONTINU

L'appel à projets est ouvert sur le site missionbern.fr/signaler-un-site. Propriétaires, associations, communes et passionnés de patrimoine sont invités à identifier les sites en péril partout en France métropolitaine et dans les collectivités d'outre-mer. Ces signalements peuvent être effectués tout au long de l'année.

Pour candidater à l'édition 2027 des sites emblématiques de la Mission Patrimoine, les dossiers devront être déposés avant le **15 novembre 2026**.

Pour candidater à la sélection des sites départementaux de l'édition 2027 de la Mission Patrimoine, les dossiers devront être déposés avant le **28 février 2027**.

LES MODALITÉS DE SÉLECTION

Pour l'édition 2026, près de 650 nouvelles candidatures ont été déposées sur le site www.missionbern.fr et instruites par les délégations départementales et régionales de la Fondation du patrimoine, composées de bénévoles et de salariés. Le ministère de la Culture participe à ce premier examen, en particulier des immeubles protégés au titre des monuments historiques. Les associations de soutien au patrimoine, à l'instar de La Demeure historique ou des Vieilles Maisons Françaises, participent également en soumettant des projets et en relayant l'information auprès de leurs membres.

Les projets sont sélectionnés par un comité présidé par Stéphane Bern et composé de représentants de la Fondation du patrimoine, de FDJ UNITED et du ministère de la Culture, qui se réunit deux fois par an.

Dix-huit projets emblématiques du patrimoine des régions de métropole et collectivités d'outremer et un projet par département sont retenus chaque année, selon quatre critères principaux :

- ▶ l'intérêt patrimonial et culturel ;
- ▶ l'état de péril ;
- ▶ la maturité du projet ;
- ▶ son impact sur le territoire et le projet de valorisation.

LES FINANCEMENTS ACCORDÉS

Depuis la première édition de la Mission Patrimoine, plus de 383 millions d'euros ont permis d'aider les travaux de restauration de l'ensemble des sites retenus :

- ▶ Plus de 210 millions d'euros issus du Loto du patrimoine ;
- ▶ 118 millions d'euros de crédits attribués par le ministère de la Culture aux projets portant sur des monuments historiques ;
- ▶ 55 millions d'euros collectés par la Fondation du patrimoine, provenant de mécénats d'entreprises, de dons de particuliers et de ses ressources propres.

Enfin le financement accordé grâce au Loto du patrimoine est attribué par la Fondation du patrimoine, qui suit le bon déroulement des travaux et le respect des caractéristiques patrimoniales des lieux en lien avec les services de l'État.

[Télécharger les visuels presse ici](#)